

LES

TRAVAILLEURS

5 centimes
LE NUMÉRO

5 centimes
LE NUMÉRO

JOURNAL DE CONCILIATION

BUREAUX : rue JUIVERIE, 17, au 1^{er}

Tout ouvrier porteur de son livret et tout maître muni de sa patente a droit à une annonce gratuite pour demander et offrir du travail, ou pour des avis d'intérêt public. Les ouvriers qui auront des pétitions ou des réclamations à présenter à l'autorité peuvent s'adresser au bureau du journal où on les rédigera gratuitement.

LES LETTRES ET COMMUNICATIONS DOIVENT ÊTRE ADRESSÉES AU GÉRANT, RUE JUIVERIE.

Lyon, 22 Novembre 1849.

Assemblée nationale.

Séances du 19 et du 20 novembre.

Les articles 414, 415 et 416, revus et corrigés par la commission de l'Assemblée nationale, ont enfin été adoptés dans la fin de séance du 19, désormais donc légalité la plus complète règnera entre les ouvriers et les maîtres accusés de coalition.

La séance du 20 s'est ouverte par le dépôt de plusieurs propositions émanant de l'initiative parlementaire, puis après avoir voté 250,000 fr. en faveur des blessés de juin 1848, l'Assemblée a discuté la proposition de MM. Vatimesnil et Lefebvre-Durufle, relative à la naturalisation des étrangers.

Il ne faut pas, sous prétexte de fraternité, admettre dans la grande famille française tous les individus que les révolutions rejettent sur notre sol hospitalier. Le titre de français est un honneur dont il faut se rendre digne, et l'Assemblée a sagement fait en fixant elle-même les conditions auxquels ce titre pourra être conféré à l'avenir.

Question houillère.

(6^{me} article.)

La compagnie des mines de la Loire emploie tout à la fois les sophismes les plus étranges et les assertions les plus erronées pour se maintenir dans la jouissance d'un monopole odieux. Les concessionnaires de mines, dit-elle, ont dû se réunir pour faire cesser une concurrence abusive qui les menaçait de ruine.

Qu'est-ce à dire? La loi ne connaît d'autre

abus que celui qui étouffe la libre concurrence proclamée comme l'âme du commerce. Les propriétaires de mines ne pouvaient remédier aux inconvénients d'une grande concurrence, en les supposant réels, que par des moyens licites, tels que la réduction de l'extraction de la houille, et non par un monopole qui compromet l'existence et a déjà opéré la ruine de plusieurs branches d'industrie.

La concentration, ajoute-t-on, assure le bon aménagement des mines. Rien de moins vrai que cette assertion. C'est dans les concessions d'une vaste étendue que l'on a vu, dans tous les temps, les plus grands vices d'exploitation. Tel est le témoignage de M. de Girardin, dans son rapport sur la loi de 1810, de M. Delzeriès, dans un rapport fait en 1823 sur les avantages de la division du territoire houiller de la Loire, et du rapporteur de la loi du 27 avril 1838. « La concentration excessive des concessions, observait-il, peut conduire à l'appauvrissement des marchés et au monopole dont les dangers seraient incalculables pour notre industrie. »

Que l'on cesse donc d'excuser, par des considérations imaginaires et fausses, une association colossale qui exerce son despotisme sur une grande partie de la France.

Le langage que nous tenons est celui de toutes les autorités locales qui se sont crues obligées de réclamer contre la coalition houillère dans un rapport remarquable lu au conseil municipal de Lyon, le 12 mars 1846. M. Prunelle, rapporteur de la commission, en signalait tous les dangers.

« Une compagnie puissante, disait-il, s'est organisée pour monopoliser à la fois l'extraction, la vente et le transport de toutes les houilles des bassins de St-Etienne, de Rive-de-Gier et de la Ricamarie... Le monopole le plus absolu de la houille est donc le but auquel tend la compagnie; ce but, elle l'avoue hautement, tout en répudiant l'expression

qui, seule, caractérise de semblables opérations... »

« La concurrence une fois écartée et le monopole établi à grands frais, ce dernier naturellement reste le maître de la fixation des prix, et d'autant plus facilement que l'augmentation qui résulterait de frais de transport écarte toute concurrence des houilles étrangères. Le monopole abusera de sa position; il est hors d'exemple qu'il n'en soit pas toujours arrivé ainsi. L'histoire d'un monopole qui naît, se trouve constamment dans l'histoire des monopoles passés, dit l'habile rapporteur du conseil municipal de St-Etienne. Le maintien de la libre concurrence pouvait seul maintenir la production de niveau avec les besoins de la consommation, en assignant au producteur la rémunération la plus équitable à son travail ainsi qu'au capital employé. Les concessions fractionnées maintenaient le prix des houilles à un prix modéré et l'eussent constamment maintenu... »

« La concession unique de la compagnie charbonnière élèvera le prix de la houille aussi haut qu'elle jugera que pourront le supporter les propriétaires d'usines; elle commencera par prélever une forte dime, elle finira par les absorber tout entiers. Les manufacturiers habiles quitteront la contrée. Les manufacturiers moins intelligents fabriqueront plus mal, à des prix plus élevés, tout en faisant de médiocres bénéfices.... Telle sera, messieurs, n'en doutez pas, l'histoire de la vie et de la mort de nos fabricants. La mort et l'agonie arriveront plus vite qu'on ne le pense : nous vivons à une époque où l'on est pressé de jouir; et les fondateurs de la compagnie charbonnière, une fois rentrés dans leurs fonds avec les bénéfices qu'ils ont espérés, s'inquiéteront peu de l'avenir de nos industries et même de l'avenir d'une compagnie avec laquelle ils se hâteront de confondre leurs intérêts le moins possible. »

Ce que le savant rapporteur avait prévu

en 1846 s'est en grande partie réalisé. La compagnie a suivi son plan d'agglomération des concessions de mines, et nonobstant les réclamations universelles, elle est parvenue à réunir, sous sa direction unique, les mines les plus abondantes du bassin de la Loire, par acquisitions ou adjonctions, au point qu'elle dispose aujourd'hui des cinq sixièmes de l'extraction totale de la houille, et qu'elle en a haussé les prix dans une proportion énorme.

Nouvelles de Lyon.

M. le docteur Fraisse, adjoint au maire de Lyon, vient d'être nommé bibliothécaire du Palais-St-Pierre.

C'est un heureux choix auquel applaudiront tous ceux qui connaissent M. Fraisse. Son érudition lui a conquis une place honorable parmi les savants de notre ville, et les services qu'il a rendus pendant son passage à l'administration lui ont gagné la reconnaissance de ses concitoyens.

Il nous est revenu de divers côtés des plaintes assez vives sur la manière dont s'acquittent de son service un des contrôleurs de la voie publique qui, trop souvent, nous dit-on, se trouve dans un état peu propre à lui permettre d'apprécier équitablement les contraventions et surtout à faire respecter ses fonctions.

M. Jourdan, professeur du cours d'anatomie appliquée aux beaux-arts, reprendra ses leçons jeudi prochain 29, au Palais St-Pierre.

Dans ses leçons, M. Jourdan fera plus particulièrement connaître les organes qui président aux mouvements et aux expressions; il y joindra l'exposition des phénomènes physiologiques qui s'y rattachent, ainsi que l'état du modèle et des principaux chefs-d'œuvre que renferment nos galeries de peinture et de sculpture.

Cette dernière partie est, nous le croyons, une innovation, et l'on ne peut qu'en savoir gré à l'habile professeur qui cherche toujours à rendre ses leçons à la fois scientifiques et attrayantes.

L'affaire des accusés de Rive-de-Gier traduits devant le conseil de guerre pour avoir coopéré aux événements du 13 juin continue à être jugée devant le deuxième conseil de guerre. Nous donnons le compte-rendu de la première audience et d'une partie de celle du 20. Ni avocats ni témoins n'ont pu trouver place dans le local affecté au conseil. Il paraît que malgré les démarches faites auprès des magistrats de la cour d'appel, on n'avait pu obtenir une salle du Palais de Justice pour le jugement de cette affaire.

FEUILLETON DES TRAVAILLEURS

MEMOIRS D'UN MARGUILLIER.

SIMPLE HISTOIRE.

Suite. Voir les numéros des 10, 11, 15, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31 octobre, 1^{er}, 2, 4, 5, 6, 10, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20 et 21 novembre.

— Tu veux rire, mais ris tant que tu voudras, cette femme n'est pas comme les autres.

— Bon, te voilà déjà pris d'une personne que tu ne connais pas et qui me parait, à moi, aventurée dans une mauvaise compagnie.

— Oui, ils ont l'air de gens comme nous, d'ouvriers ou de pauvres diables, des marchands ambulants, peut-être.

— Moins que ça, Jacques, ce doit être des

pas grand'chose; l'homme a une coupe qui ne me revient pas, et les femmes, à part la malade, me semblent diablement dégourdis.

Je ne puis méconnaître intérieurement la vérité des observations de Dauphinois, mais je ne voulais pas en convenir, et nous continuâmes notre route sans reparler de notre rencontre.

— En arrivant à Montélimart, quelques heures après, j'aperçus la voiture du matin arrêtée devant une auberge dans laquelle nous entrâmes pour nous faire servir à dîner. On nous plaça à la même table où mangeaient déjà l'homme et les femmes de la montée de Donzère, et je m'assis à côté de la malade, avec laquelle je continuai l'entretien du matin. Avant de la quitter je lui demandai la permission d'aller à Valence m'informer de ses nouvelles, ce qu'elle m'accorda sans difficulté en me donnant son adresse, derrière la citadelle.

— Décidément tu es volé, me dit Dauphinois en sortant du cabaret, c'est moins que du petit monde, c'est du mauvais monde. J'ai

examiné pendant le dîner les manières de ces dames, et elles ne m'inspirent pas grande confiance.

— Nous saurons bien ce qu'il en est; j'ai l'adresse de ma voisine, et en nous arrêtant à Valence nous irons la voir.

Comme Dauphinois, j'avais remarqué plus que de la liberté dans les manières de ces dames, et chose surprenante, mon intérêt pour cette malheureuse femme devenait plus vif à mesure que je la jugeais dans une position plus basse. J'avais sans cesse devant les yeux les bandeaux de ses cheveux noirs collés sur ses tempes amaigries, sa figure douce et pâle était vivante dans ma pensée, et je me disais qu'il y aurait au moins une bonne œuvre à faire en enlevant cette femme aux influences pernicieuses qui la retenaient dans une condition indigne d'elle ou au malheur qui l'accablait de rigueurs imméritées.

Dans la soirée, nous revîmes la voiture qui passa sur la route en nous devançant, et la belle inconnue me fit de la main un salut qui

voulait dire : au revoir.

Le lendemain, à peine arrivés à Valence, je m'informai, dans l'auberge où nous étions logés, de l'adresse que l'on m'avait donnée; on me répondit en riant, et l'on m'indiqua la citadelle, à l'autre extrémité de la ville, sur la route de Lyon. Bientôt je me trouvais en face de la maison désignée; c'était une cabane qui avait pour enseigne un artilleur peint avec des couleurs éclatantes au-dessus de la porte d'entrée; des rideaux rouges apparaissaient aux fenêtres, et à un certain cachet, à une certaine apparence qu'ont toujours ces établissements, nous reconnûmes une maison de tolérance. Je dus pâlir à ce coup inattendu; cette jeune fille qui m'avait si vivement intéressé était une prostituée.... Je ne pus rendre compte de ce que j'éprouvais, mais ce fut comme un coup douloureux qui me perça le cœur. Dauphinois ne me laissa pas le temps de me recueillir.

Tiens! tiens! je m'en étais douté, ces dames revenaient de la foire, et l'intéressante malade

